Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260605-D20260620-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 23
votants : 29

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures quinze minutes, le cinq juin, le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Maxime Herlédan, Maire.

Objet :
2026-06-20
Association des commerçants
Attribution d'une subvention

Date de convocation du Conseil municipal :
22 mai 2026

PRÉSENTS : M. HERLÉDAN, M. SALAÜN, Mme TINÉVEZ, M. QUENTEL, Mme LECOMPTE, M. COMBROUX, M. BOURAYA, Mme CLOAREC, M. DA FONSECA, Mme BARILLEC, Mme ARPHEXAD, M. BLEUNVEN, Mme LALÇON, M. POCHAUVIN, Mme FAGOT, Mme DIVERRES, M. POULIQUEN, Mme LE MEUR, Mme VANZÉE - LEBRIS, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme GESTIN, M. CHEVÉ.

Absents ayant donné procuration :

| | | |
|---|---|---|
| Mme EVEN | procuration à | Mme LECOMPTE |
| M. BICREL | procuration à | M. Le Maire |
| M. CHEVAL | procuration à | M. QUENTEL |
| M. JOLY | procuration à | M. SALAÜN |
| Mme COTTON-KERSIMON | procuration à | Mme VANZÉE - LE BRIS |
| Mme LE PAGE | procuration à | M. QUÉRÉ |

Absents :

Secrétaire de séance :
M. DA FONSECA

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

LdF

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260605-D20260620-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

# DÉLIBÉRATION N° 2026-06-20

Attractivité

## ASSOCIATION DES COMMERÇANTS
## ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Rédacteur : Yoann Appéré
Rapporteur : Brigitte Cloarec

*L'association des commerçants de Gouesnou fête son 20ème anniversaire cette année et souhaite organiser plusieurs évènements pour promouvoir le commerce de proximité et participer à l'animation du territoire.*

*En cohérence avec sa politique pour dynamiser le centre bourg, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'association une subvention d'un montant de 800 € dans le cadre du fonds de promotion de la vie associative.*

Pour fêter son 20ème anniversaire, l'association des commerçants prévoit l'organisation des évènements suivants :

- Organisation d'un jeu de piste autour des vitrines des commerces adhérents ;
- Organisation d'une tombola ;
- Décoration des vitrines des commerces ;
- Participation aux animations de « Gouesnou en Fête ».

Le budget prévisionnel pour l'organisation de ces évènements s'élève à 8 250 €. Les dépenses éligibles à des subventions, à savoir la décoration des vitrines de commerces et la participation à « Gouesnou en Fête », sont de 2 600 €.

L'association des commerçants sollicite une subvention d'un montant de 2 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'association des commerçants une subvention d'un montant de 800 € dans le cadre du fonds de promotion de la vie associative.

Annexe :

- Dossier de demande de subvention de l'association des commerçants.

Avis de la commission Moyens généraux du lundi 1er juin 2026 : Favorable à l'unanimité
Avis de la commission Vie locale du mercredi 3 juin 2026 : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil municipal : Favorable à l'unanimité

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 5 juin 2026

LdF

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260605-D20260620-DE

Le secrétaire de séance

Louis Da Fonseca

Le Maire

Maxime Herlédan